

# DU CONCRET

## 13e plénière du Ronnen Desch à Huncherange

### Merci ... et chapeau !

Merci à la commune de Bettembourg qui nous a accueillis dans le Centre Culturel de Huncherange flamboyant neuf: Bravo aussi pour Bettembourg qui aide un peu les ménages accueillant des réfugiés: à imiter !

### Participation

Les restrictions liées à la pandémie levées, plus de 80 personnes ont trouvé le chemin de Huncherange, parmi elles des représentants des communes de Bettembourg, Consdorf, Diekirch, Luxembourg, Rambrouch, Reckange et Sanem, et quelques autres s'étant excusées. Les député.e.s Josée Lorsché, Charles Margue et Paul Galles ont participé aussi.

### CUSS et myrights

Paroles, paroles: c'est le quotidien des plénières. Certaines paroles ont abouti à du concret. C'est le cas de la CUSS (Couverture Universelle des Soins de Santé) et du site Accès à mes droits myrights.lu l'une et l'autre né dans une plénière

**Beaucoup d'aspects** liés aux Foyers pour Réfugiés ont été abordés avec les gestionnaires : ONA, Caritas et Croix Rouge. Idem quant au logement chez des particuliers.

Des nouvelles de la Direction de l'Immigration et du Département de l'Intégration: un menu consistant à attendre les participants de la 13e plénière du Ronnen Desch qui s'est déroulée le 24 octobre à Huncherange.

Par ailleurs il y a été question de la CUSS, - Couverture Universelle des soins de santé du site myrights.lu, des bénévoles.

Depuis lors l'Ombudsman pour enfants et jeunes a publié son rapport annuel centrée sur les réfugiés. Lecture à recommander! [Lien](#)

Les 102 bourgmestres ont été invité.e.s par mail le 28 septembre, un rappel a été envoyé le 17 octobre.

Un mai spécial a été envoyé aux bourgmestres des communes abritant un ou plusieurs foyers de réfugiés.

Dans chaque mail les bourgmestres ont été prié.e.s de transmettre l'invitation aux membres du collège échevinal, aux membres du conseil communal et aux membres de la leur Commission d'intégration, commission obligatoire comme nous savons.

*Un bref sondage par échantillon non représentatif montre que rarissimes sont les invitations transmises .*

*Le tableau des communes et la participation à la 13e plénière :*



# Editorial

**Quelques conclusions subjectives**, par Raymond Weber

J'aimerais me concentrer sur la belle session de FAQ concernant les « bonnes pratiques », avec les représentants de l'ONA, de la Caritas et de la Croix-Rouge.

Les réponses données aux questions posées en amont par le *Ronnen Desch* ont été jugées, dans l'ensemble, satisfaisantes. Elles montrent que, si des efforts importants sont faits dans les différents domaines et qu'il y a des résultats méritoires, il reste des faiblesses qui pourraient être notablement réduites, voire éradiquées, avec un peu plus de volonté politique et administrative.

Permettez-moi de faire 4 remarques conclusives de notre débat :

-On peut avoir l'impression que le « mandat » et les prestations à fournir l'emportent souvent sur le respect de la démocratie et des droits humains. Il serait sans doute souhaitable que tous les acteurs concernés développent des processus plus « créatifs » dans la confrontation avec les lourdeurs administratives et dans la mise en œuvre des lois et des règlements ;

-Comment améliorer la qualité dans la vie individuelle et commune à l'intérieur des foyers ? C'est sans doute dans ce contexte que de nombreux défis restent, tels que : sécurité et contacts avec la population environnante ; scolarisation des enfants ; apprentissage des langues et médiation ; pouvoir cuisiner de manière autonome ;

-Nous semblons rester sur une approche d'intégration, alors qu'il faudrait sans doute privilégier davantage une approche d'inclusion, plus respectueuse de la diversité culturelle et plus participative ;

-Si la société luxembourgeoise, tant au niveau des autorités étatiques et communales qu'à celui de la société civile, a su montrer, à juste raison, une grande empathie pour les réfugiés de la guerre en Ukraine, il nous semble important de ne pas oublier les autres réfugiés et migrants, qu'ils soient politiques, économiques ou climatiques. Trop de « discrimination positive » pour les Ukrainiens pourrait devenir contreproductif en termes de solidarité et de cohésion sociale.

Comme le disait si bien l'ancien président des Etats-Unis Jimmy Carter : « la mesure d'une société se trouve dans la manière dont elle traite ses citoyens les plus faibles ».



# Echos de la plénière

Les **sujets suivants** avaient été soumis à ONA, Croix Rouge et Caritas un mois avant la

Le résumé ci dessous, concocté par David et Serge a été validé par les 3 organisations

## Le logement de dpi et d'Ukrainiens chez des particuliers : pratiques et expériences, nombre de personnes concernées, opportunité d'allouer un pécule aux hébergeant ?



→ONA : Deux projets ont été mis en place depuis le début de l'année. Le premier est l'accueil des familles des bénéficiaires de protection temporaire et le second le logement des BPT chez des indépendants.

→Caritas : Collaboration avec la CR pour l'accueil des familles. 400 personnes sont logées (dont 60 BPI). Mise en place de suivis socio-éducatifs et d'unités psychologiques.

→Croix-Rouge : Expérience de logement chez des familles privées. De moins en moins de demandes en familles d'accueil. L'activité culturelle doit être renforcée chez les personnes logées par le gouvernement.

→*Le bourgmestre Laurent Zeimet dit que la commune s'est posé la question de comment aider les accueillants ? La consommation de l'eau et des déchets a fortement augmenté pour les ménages. La commune mettra en place une prime de 20€/par réfugié par mois pour la famille accueillante. Pas de différence entre les DPI.*

*Bram a fait un tableau sur des modalités d'aide aux familles accueillantes dans d'autres Etats membres de l'Union européenne*

## Le Règlement Grand ducal du 8.6.2012 prévoit des formations pour le personnel des structures d'accueil : en quoi consistent ces formations pour les travailleurs sociaux de la Croix Rouge travaillant dans des structures pour réfugiés ?

→Caritas : Beaucoup de formations sont proposées, notamment sur le bien-être, les groupes LGBT+, la mutilation génitale féminine, la traite des êtres humains, la santé mentale, les procédures d'asile, etc. La liste sera mise à jour.

→ONA : Beaucoup de formations obligatoires : travailleur sociaux, traite des êtres humains LGBTI+, autres. Pour le gardiennage, un cahier des charges a été établi avec p.ex. la gestion des conflits et de l'agressivité, la sécurité, l'hygiène, les risques d'infections, etc.

→CR : Idem que les autres, en plus le personnel encadrant participe plus particulièrement aux formations comme pour exemple sur les adolescents et les enfants, la prévention suicide, la prévention de la violence. La Croix Rouge a mis en place une formation « dans la peau dans réfugié » qui s'adresse également aux agents de sécurité.

→*Le CEFIS suggère de thématiser également d'autres groupes de personnes vulnérables.*

**Le même RGD énumère e.a. comme éléments de l'aide sociale à fournir 6. la guidance sociale, 8. les soins psychologiques, 9. les conseils en matière sexuelle reproductive. Quelles sont les pratiques en ces matières (dans les foyers) ?**

→ CR : La guidance sociale est structurée sur trois axes :

- 1. Renforcer la confiance
- 2. Développer l'autonomie
- 3. Favoriser l'intégration.

Un effort a été fait concernant les soins psychologiques avec détection des vulnérabilités. La collaboration avec d'autres associations est préconisée pour traiter certains sujets tels que les droits sexuels et reproductifs.

→ Caritas : idem que la CR pour la guidance sociale. Les soins psychologiques sont plus problématiques à cause du besoin en effectifs. Actuellement ils ont uniquement deux postes.

→ ONA : idem pour la guidance sociale. Les nouveaux arrivants sont vus à la maison médicale en ville qui est gérée par le MiSa. Des clients sont orientés vers d'autres organisations concernant les autres thématiques.

→ *Planning familial* : Information que le PF a développé un livret d'information pour les DPI/BPI et qu'il peut être mis à disposition à toute personne intéressée. Le projet européen de financement de ce projet s'est terminé, mais les ateliers continuent à être organisés. Ces livrets seront mis à disposition.

→ *L'UKRAIN asbl* : Le président Nicolas Zharov mentionne que leur association contribue au soutien psychologique avec 320 consultations organisés jusqu'ici (surtout pour les enfants). Ils proposent un workshop sur la façon de vivre au Luxembourg.



**Dans la perspective de l'intégration les contacts avec l'extérieur, en premier lieu le voisinage, sont essentiels. Pourriez-vous faire état de pratiques d'implication du voisinage (communes, école, associations) ?**

→ ONA : Accompagnement pédagogique, l'ONA travaille avec les communes.

→ Caritas : Clubs et associations des villages et des villes. Les enseignants sont contactés et informés. Les scouts soutiennent également. Les initiatives possibles dépendent de la localité du foyer.

→ CR : IDEM. Une certaine autonomie est laissée aux structures avec les communes. Des efforts pour la cohésion sociale sont encore nécessaires.

→ *Pact Zesummenliewen* : Ils travaillent de façon transversale. Essaient de faire en sorte que des luxembourgeois et des non luxembourgeois participent ensemble à des événements.

→ *Madeleine Kayser (VdL)* Les communes ont aussi un rôle important à jouer. Plusieurs initiatives ont vu le jour (p.ex. tickets pour le cinéma).

→ *Serge* mentionne qu'il fallait s'inscrire en juillet dix jours à l'avance pour visiter les personnes dans un foyer.

→ L'ONA confirme que ce mécanisme est nécessaire pour des raisons de sécurité. *Serge* estime que les dix jours doivent être réduits.

→ Claudia Monti (Ombudsman) rejoint les observations de Serge et suggère s'organiser une porte ouverte en guise de sensibilisation. Elle propose aussi d'alléger la lourdeur administrative. Les personnes qui sont hébergées durant des années dans ces foyers ont beaucoup de mal à entrer de plein pied dans la société dehors. Est-ce qu'il n'est pas possible d'organiser dans le structure d'hébergement une pièce intermédiaire pour permettre des visites ? C'est une question essentielle pour faciliter l'intégration et au niveau des droits de l'homme.



**Le séjour dans un pays démocratique comme le nôtre comprend aussi l'implication des résidents dans la gestion des structures. Quelles sont les pratiques répondant au souci de l'art 10.7 de la loi du 18.12. 2015 en matière de comité ou de conseil consultatif dans les structures respectives ?**

→ CR : Il n'y a pas de comité ou de conseil consultatif. Ils essaient d'inclure un maximum de personnes hébergées, mais cela ne s'est pas réalisé concernant l'élaboration du règlement général.

→ ONA : C'est effectivement prévu mais les différents comités/conseils n'existent pas encore. On remarque que les personnes fonctionnent assez bien sans les comités.

→ Caritas : Patrick Birgen dit qu'ils n'ont pas de comités et n'en voient pas le besoin. Les résidents n'ont pas beaucoup à décider. On ne peut pas répondre à tous les souhaits. Il est précisé que le rôle de prestataire les limite. *Serge précise qu'il s'agit d'un RGD et que cela s'impose de fait.*

→ CR : C'est un apprentissage lent et il est nécessaire d'approfondir cette question. *Serge propose de mettre en place éventuellement des formations car un RGD est d'application et ne se discute pas.*

→ Fabienne Dimmer (Catch a Smile) évoque que dans des pays avec moins de moyens il y a beaucoup de mesures d'intégration effectives.

→ L'ONA dit que beaucoup de choses sont faites pour renforcer le vivre ensemble.

→ Charles Schmit (OKaJu) souligne qu'il s'agit naturellement d'une question de ressources et de clarification des rôles. *Il faut une marge de manœuvre. Les adultes sont responsables de ce qui se passe dans leur environnement.*

→ Aldina Ganeto insiste qu'il faut demander l'avis des adultes.

→ Christophe Müller (CR) ) qui avait proposé de prendre un exemple de la bonne pratique dans le domaine des personnes en situation de handicap en ce qui concerne la participation active et l'inclusion en soulignant que les DPI/BPI ne sont naturellement pas comparés avec des personnes souffrant d'un handicap.



***Large incompréhension dans la salle non seulement quant à la forme du non - respect du RGD, mais surtout quant au fonds concernant la négligence de cet aspect essentiel pour l'intégration.***

→ **Le contact entre personnel social et de sécurité avec les résidents peut se heurter à des barrières linguistiques : à quels médiateurs/ interprètes les premiers peuvent - ils le cas échéant recourir et sous quelle forme ?**

→ Serge évoque un foyer avec neuf gardiens pour une tournée de 8 heures pour cent personnes hébergées, ce qui correspond à 40 agents de sécurité par semaine et un coût approximatif de 90000€ par mois.

→ Caritas : Les interprètes ne suffisent pas toujours.

→ ONA : Service interprétariat de la CR. Il y a plus de 13 langues dans les structures. Ne se rappellent pas des données exactes mais va demander des précisions.

→ CR : Similaire à ce qui a été dit.

→ LUKRAINE : L'Ukraine donne des cours de langue et aide dans certaines situations pour des traductions.

→ Interprète : Un interprète doit être formé et un gardien ne suffit pas pour faire de la médiation.

**Toujours en vue de l'intégration le ratio de personnel social par « tranches » de résidents ne devrait - elle être revue à la hausse, cela entraînerait certes des dépenses dans l'immédiat, mais permettrait aux bpi de ne pas rester bloqués dans le REVIS ?**

→ CR : Ce n'est pas uniquement une question de ratio. Il s'agit aussi d'une question de thématiques à traiter et surtout des moyens disponibles. Il faut rendre les personnes le plus autonome possible. Avoir trop de personnel pourrait avoir un effet défavorable.

→ Caritas : Soucis concernant les hébergements.

→ ONA : Rien à ajouter.

→ Ombudsman : Les dossiers de reconnaissance des diplômes sont bloqués. Il faut une meilleure collaboration entre les acteurs concernés afin d'accélérer les processus.

→ CR : Il faut travailler sur l'autonomie des personnes. Le ratio n'est pas le seul critère

→ OKaJu : l'accompagnement des familles sera augmenté (amélioration du ratio).

**Pour acquérir de l'autonomie la possibilité de cuisiner et le projet Cash for Food semblent des instruments intéressants : combien de structures sont équipées de pareilles cuisines combien de personnes y sont concernées par Cash for Food**

→ CR : 15 structures existantes. Le projet est renforcé avec une carte pour s'approvisionner dans les supermarchés. 800 personnes (44%) de personnes sont concernées.

→ Caritas : Heiko existe encore mais est une structure problématique. A la fin du RAMADAN il a fallu acheter des denrées alimentaires pour les personnes. Pourquoi est-ce que l'ONA ne vérifie pas les questions liées à la qualité et à la quantité des denrées alimentaires ? L'ONA dit qu'ils ont des assistantes sociales auxquelles on peut s'adresser en cas de soucis.

→ L'UKRAINE : Le constat a été fait que les quantités ne sont pas toujours suffisantes. Il faut davantage de frigos. La nourriture de Sodexo n'est pas adaptée aux enfants. Plusieurs enfants ont été hospitalisé pour perte de poids.

→ OKaJu : une dynamique participative pourrait justement aider à identifier et solutionner ce type de problèmes.

→ Catch a smile : Il serait intéressant de mettre les personnes hébergées en lien avec les cuisiniers à l'instar de certains projets à l'étranger.

→ **Le contact entre personnel social et de sécurité avec les résidents peut se heurter à des barrières linguistiques : à quels médiateurs/ interprètes les premiers peuvent - ils le cas échéant recourir et sous quelle forme ?**

→ Serge évoque un foyer avec neuf gardiens pour une tournée de 8 heures pour cent personnes hébergées, ce qui correspond à 40 agents de sécurité par semaine et un coût approximatif de 90000€ par mois.

2 volets prévus n'ont pu être traités, faute de temps

- Les bénévoles peuvent jouer un rôle utile : quelles sont les pratiques respectives avec des bénévoles dans les structures gérées directement par les 3 organismes ? [cf le powerpoint de l'ASTI à ce sujet](#)
- Comment le personnel social des foyers est-il « armé » pour orienter et appuyer les dpi et bpi vers l'ADEM pour les Ukrainiens, vers l'AOT, la Maison d'Orientation ou les Centres de Compétences ?

**Et un oubli : lors de la 11e plénière du Ronnen Desch il avait été question d'un comité de suivi :**

*Lors de l'ouverture d'une nouvelle structure d'hébergement, l'ONA propose d'instaurer un comité de suivi régulier avec les autorités communales qui a comme objectif d'assurer un échange et un suivi régulier entre les parties prenantes et de pallier aux difficultés rencontrées.*

Quel est le destin de ces comités de suivi ?

## autres contributions:

### Département de l'Intégration

→ Monsieur Jacques Brosius (Département intégration du Ministère de la Famille) : La collaboration avec les communes est importante. Une nouvelle plateforme d'information (infolux.lu.) est présentée. Les associations pourront y être ajoutées.

→ [Le lien](#)

### Direction de l'Immigration

→ Madame Danitza Greffarth de la Direction de l'Immigration: Le projet de loi pour réformer l'AOT Autorisation d'Occupation Temporaire est prêt. On attend une réponse du ministère du Travail.

La protection temporaire pour les Ukrainiens va être prolongée. Les personnes qui travaillent vont pouvoir continuer à rester chez leur employeur. La première urgence est le prolongement de la protection temporaire.

## Aides aux accueillants privés dans d'autres Etats membre

Bram explique qu'il y a beaucoup de différence entre les pays. L'Irlande donne p.ex. 400€ par mois et les Pays-Bas ne donnent aucun subside. Le Luxembourg se situe au milieu de la liste des pays européens. L'OCDE a décrit que le flux des ukrainiens est arrivé dans un environnement de crise de logement. Les supports financiers sont très différents entre les pays. Ont été observés des abus, comme par exemple des personnes qui font des profits sur le dos des personnes hébergées, des conditions de vie insalubres et une exploitation des personnes (violence, traite, etc.). La recherche est axée sur les DPI de l'Ukraine. La Suède donne très peu d'aide, mais la somme est identique pour les autres DPI. Le président de l'Ukraine avance que l'idée d'une déduction fiscale pourraient être intéressante.

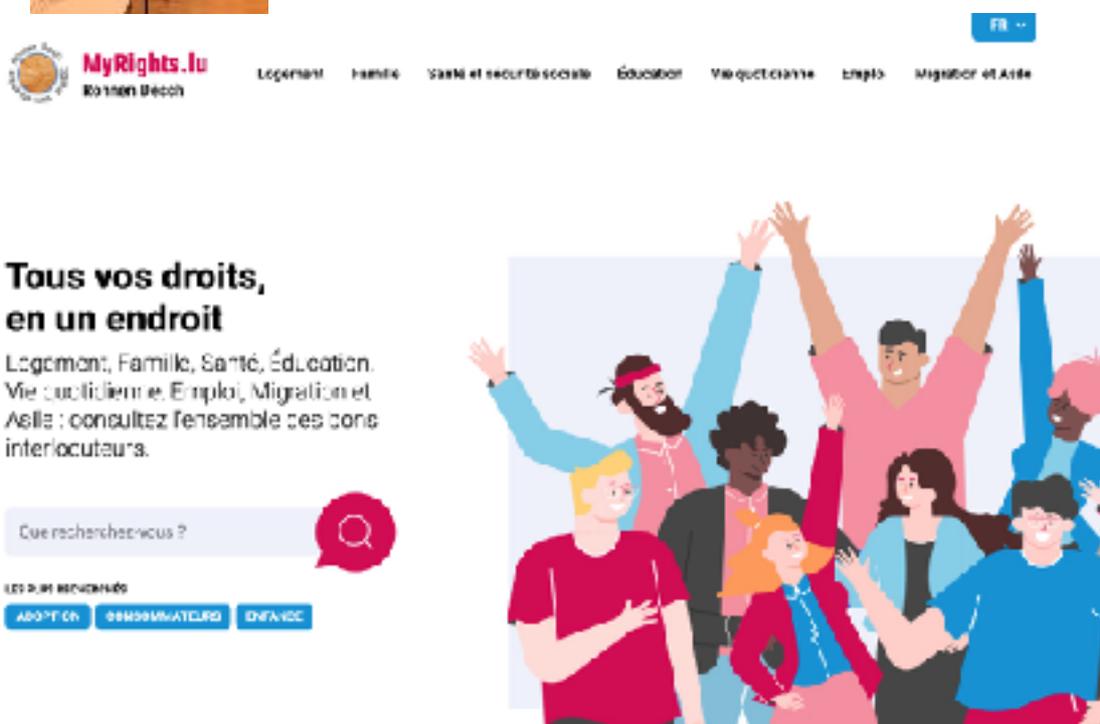
[Le lien](#)

## • Le site ACCES A MES DROITS: myrights.lu



Une initiative née dans une plénière du RD : un site d'information a été mis en ligne à partir du 25 octobre : MyRights.lu (logement, famille, etc.). Ce n'est probablement rien de nouveau pour les personnes présentes dans la salle mais cela pourrait intéresser beaucoup d'autres personnes. Le site qui est en français à ce stade, sera en 5 langues à partir du 5 décembre .

[Le Lien](#)



**Le 5 décembre le site [myrights.lu](http://myrights.lu) sera online en 5 langues: Letzebuergesch, Français, Deutsch, English et Portugés**

**N'hésitez pas à visiter et à divulguer le site : [myrights.lu](http://myrights.lu)**

## Projet pilote CUSS

À la suite de l'élaboration par le groupe de travail Santé du Ronnen Desch d'un projet « Gesondheetshellef » pour permettre l'accès aux soins de santé des personnes exclues de l'assurance maladie au Luxembourg, les ministres de la santé et de la sécurité sociale ont présenté lors de la plénière du Ronnen Desch du 26 octobre 2021 un concept de **Couverture Universelle des Soins de Santé (CUSS)**.

Cette couverture vise les personnes habituellement présentes depuis 3 mois au Luxembourg qui

- ne disposent pas de sources de revenus
- ne disposent pas d'un soutien d'un office social

et sont donc normalement exclues de l'assurance maladie.

La CUSS a été mise en place sous forme d'un projet pilote qui a démarré au mois d'avril 2022. A signaler que ce projet pilote ne se base pas sur une nouvelle loi, mais le financement est prévu par un crédit budgétaire inscrit au budget du Ministère de la santé.

Le projet pilote fonctionne avec un comité de coordination où sont représentées d'une part les instances officielles :

- Ministère de la sécurité sociale (MSS)
- Ministère de la santé (MISA)
- Caisse nationale de santé (CNS)
- Centre commun de la sécurité sociale (CCSS)

et d'autre part cinq associations mandatées:

- Comité national de défense sociale (Abrigado)
- Jugend an Drogenhellef
- Médecins du monde
- Stemm vun der Strooss
- Croix rouge

Les instances et les associations forment un groupe de coordination qui se réunit une fois par mois.

Des réunions de concertation entre les cinq associations peuvent avoir lieu plusieurs fois par mois.

En l'absence d'un document officiel, **les critères suivants** sont actuellement appliqués pour bénéficier de la CUSS :

- être âgé de 18 ans au moins et ne pas être scolarisé dans un établissement secondaire ou universitaire au Luxembourg,
- disposer d'un document d'identification,
- ne pas être affilié à l'assurance maladie d'un autre pays,
- ne pas avoir de droits ouverts au Luxembourg (aide sociale) ce qui souvent équivaut à ne pas avoir d'adresse officielle légale au Luxembourg,
- pour un immigré ne pas bénéficier de la prise en charge par la famille.

#### **Démarches et suites :**

- Le demandeur de la CUSS doit s'adresser à l'une des 5 associations qui lui fournit en cas de besoin une adresse de correspondance.
- Cette association procède à une enquête sociale pour vérifier les critères d'admissibilité et transmet le dossier au MISA.
- En cas d'acceptation du dossier, le MISA transmet le dossier au CCSS en vue de l'affiliation à l'assurance maladie au titre de l'assurance facultative.
- Cette affiliation prend cours au jour de la réception de la demande par le MISA et le bénéficiaire de la CUSS obtient une carte CNS.
- L'association paye les cotisations au CCSS et se fait rembourser par le MISA.
- Le bénéficiaire de la CUSS a droit à tous les soins de santé tels que prévus par l'assurance maladie.
- Les factures des honoraires et services sont adressées par les prestataires de soins de santé à l'association qui procède au règlement.
- Pendant la période de carence de trois mois, l'association demande le remboursement intégral au MISA.
- Après la période de carence de trois mois, l'association demande le remboursement auprès de la CNS et demande le remboursement de la participation statutaire au MISA.

Les associations effectuent un suivi mensuel des bénéficiaires de la CUSS et le MISA procède tous les six mois à un contrôle du suivi de la personne.

Début septembre une cinquantaine de bénéficiaires de la CUSS ont été enregistrés. Fin octobre ce nombre devait atteindre 80.

*Une campagne d'information sur la CUSS est prévue de la part du gouvernement.*